

Contrôle des exportations

Position de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux

Situation

- **Les contrôles à l'exportation sont nécessaires. Ils doivent être transparents, simples et harmonisés au niveau international.**
- **Au sein de l'Europe, la pratique en matière d'autorisation pour l'exportation de matériel de guerre, de biens militaires spécifiques et à double usage, doit être harmonisée.**

Swissmem est consciente de la nécessité des contrôles à l'exportation et soutient les efforts de la Confédération dans la mesure où les exigences suivantes sont respectées :

- les contrôles à l'exportation doivent être clairs, transparents et fiables ;
- ils doivent pouvoir être appliqués de manière simple et rapide ;
- ils doivent être harmonisés au niveau international.

Les contrôles à l'exportation se basent sur des critères internationaux et règlent le contrôle de l'exportation, de l'importation et du transfert des biens militaires conventionnels servant à la fabrication et la diffusion d'armes de destruction massive. Swissmem soutient la mise en œuvre de ces engagements internationaux en rapport avec le régime imposé par le contrôle à l'exportation et l'ONU. Afin que les entreprises industrielles suisses produisant du matériel de guerre, des biens militaires spécifiques ou à double usage puissent rester compétitives, Swissmem s'oppose à toutes raisons d'interdiction d'exportation supplémentaires justifiées par l'intérêt national dépassant les standards internationaux et qui soient plus restrictives que dans la zone euro. De plus, il est important pour notre industrie d'exportation que les sanctions et les mesures internationales soient appliquées de la même manière dans tous les pays. En outre, notre industrie a besoin d'une pratique d'autorisation efficiente.

En 2020, les exportations de matériel de guerre ont atteint CHF 901 millions ce qui représente une augmentation de 24% par rapport à l'année précédente et une part de 0,30% du total des exportations de l'économie suisse. Les exportations 2020 sont réparties par continents comme suit : Europe 62%, Asie 18,8%, Amérique 8,5%, Afrique 9,6% et Australie 1.1%. La majeure partie des exportations de matériel de guerre fabriqué en Suisse (environ 59%) est destinée aux 25 pays européens et occidentaux qui comme la Suisse sont soumis aux quatre régimes internationaux visant à contrôler l'exportation d'armement classique.

Pour de plus amples renseignements chez Swissmem :

– Doris Anthenien Häusler, cheffe du secteur Droit, tél. +41 44 384 48 06, d.anthenien@swissmem.ch